

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 22 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 13).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 17 h 16 après l'appel nominal), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 12 après l'appel nominal), Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Julie PONTALBA
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 02 au rapport n° 23/5-030	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de l' (la)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	AGORAH	23/5-017
- Jacques LOWINSKY	délégué / CINOR		
<hr/>			
(*) <i>Érick FONTAINE</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	délégué / Ville	SHLMR	23/5-019
<hr/>			
- Monique ORPHÉ	délégués / Ville	SODIAC	23/5-020
- Philippe NAILLET			
- Jean-François HOAREAU			
- Virgile KICHENIN			
<hr/>			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	Vivancia océan Indien	23/5-031
<hr/>			
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/5-043 et 23/5-044
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	candidate à l'AG et au CA	SPL Maraïna	23/5-055
- Benjamin THOMAS	délégué / CINOR		
<hr/>			
- Jean-François HOAREAU	mandataire / Département	SPLAR	23/5-056
- Raihanah VALY	candidate à l'AG et au CA		

CINOR
SIDR
AG
CA
SPL Maraïna
SPLAR

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Société immobilière du Département de la Réunion
Assemblée générale
Conseil d'Administration
Société publique locale « Maraïna »
Société publique locale « Avenir Réunion »

(*)

élu absent / représenté

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 12	après l'appel nominal
Virgile KICHENIN	arrivé à 17 h 16	
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortis à 18 h 20	avant examen du rapport n° 23/5-017 au rapport n° 23/5-018
Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : AGORAH)	revenus à 18 h 23	
Monique ORPHÉ Philippe NAILLET Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 18 h 26 revenus à 18 h 27	avant examen du rapport n° 23/5-020 au rapport n° 23/5-021
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 40	au rapport n° 23/5-024 au rapport n° 23/5-026
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 39 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-027

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Christelle HASSEN	sortie à 18 h 39 revenue à 18 h 50	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-029
Benjamin THOMAS	sorti à 18 h 40 revenu à 18 h 50	au rapport n° 23/5-026 au rapport n° 23/5-029
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 18 h 50 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-029 au rapport n° 23/5-037
Vincent BÈGUE Noela MÉDÉA	partis à 19 h 02	au rapport n° 23/5-030 (avant le vote)
Christelle HASSEN (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)	sortie à 19 h 05 revenue à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/5-031 au rapport n° 23/5-031 (après le vote)
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 33	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-036
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 16 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-037
Stéphane PERSÉE	sorti à 19 h 36 revenu à 19 h 42	au rapport n° 23/5-037 au rapport n° 23/5-038
Brigitte ADAME	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 45	au rapport n° 23/5-038 au rapport n° 23/5-041
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 46 revenu à 19 h 48	avant examen du rapport n° 23/5-043 au rapport n° 23/5-045
Éricka BAREIGTS Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : SPL Marañna)	sortis à 20 h 01 revenus à 20 h 04	avant examen du rapport n° 23/5-055 au rapport n° 23/5-055 (après le vote)
Jean-François HOAREAU Raihanah VALY (voir élus intéressés : SPLAR)	sortis à 20 h 04 revenus à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/5-056 au rapport n° 23/5-056 (après le vote)

OBJET **Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Réunion**
Politique en faveur des familles dionysiennes
Centre social du Chaudron dans le cadre du projet de Rénovation urbaine du Chaudron (RUCH)

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la préfiguration pour le projet du Centre social du Chaudron.

A ce jour, la Ville de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales de la Réunion soutiennent sur le territoire le fonctionnement de 2 centres sociaux : l'Académie des Camélias et l'Espace Socio-Educatif (ESE) de la Montagne. Un centre est en cours de préfiguration dans le quartier du Bas de la Rivière depuis le début de l'année 2023, en vue de développer l'actuel Pôle Intégration en futur centre social.

Ces structures favorisent l'Animation de la Vie Sociale, un des axes importants de la politique d'action sociale. En effet, les équipements de proximité que sont les centres sociaux créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant.e.s, et construisent de meilleures conditions de vie. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins du territoire. L'élément fondateur de ces structures est qu'elles sont portées par des habitant.e.s.

Le champ de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) fait partie des 7 thématiques structurantes de la Convention Territoriale Globale (CTG), entrée en application en 2022.

La CTG est une démarche stratégique partenariale entre la Ville de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales de La Réunion. L'objectif est d'œuvrer conjointement pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable à l'ensemble de la population dionysienne. Elle couvre le champ de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits et aux services, du logement-cadre de vie, de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que l'animation de la vie sociale.

Les projets de Centres sociaux font l'objet d'une procédure spécifique de demande d'agrément. Un diagnostic du territoire d'implantation doit être mis en œuvre afin de mobiliser les différents acteurs et de définir le projet de développement social local. Cette préfiguration débutera le 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le quartier du Chaudron est l'un des quartiers les plus dotés de Saint-Denis, avec ses jardins familiaux, ses équipements sportifs mais aussi les infrastructures innovantes de transport, qui concourent à l'amélioration de la qualité de vie du quartier et son rayonnement.

Pleinement intégré dans le projet partenarial de Rénovation Urbaine du Chaudron, la préfiguration du Centre social du Chaudron a pour but de participer à la stratégie de transformation du quartier et de la Ville de Saint-Denis. Inscrit dans une dynamique de mobilisation citoyenne, cette nouvelle structure va permettre la mise en place d'actions pour l'amélioration du cadre de vie et l'appropriation des lieux de vie par les habitant.e.s.

Au comité de pilotage de la CTG du 09 juin 2023, l'intention de lancer la démarche de préfiguration du Centre social du Chaudron a reçu un avis favorable des deux instances Ville et Caf.

La préfiguration est un dispositif permettant d'accompagner et de sécuriser le démarrage d'un centre social. La CAF de La Réunion accompagne financièrement et techniquement la phase de préfiguration de tous les projets de centres sociaux afin d'en faciliter la réussite.

La durée de la préfiguration est d'un an.

Le montant du co-financement s'élève à 40 000 € par Equivalent temps plein, ce qui représente 80% au maximum du montant total de la dépense en ressource humaine engagée.

Phasage de la préfiguration à la demande d'agrément

Septembre 2023	Création du poste de chargé.e de préfiguration
Octobre 2023	Processus de recrutement – entretiens avec un jury Ville/Caf
Novembre 2023	Déclaration d'intention à la Caf via le dépôt d'une demande de subvention pour le cofinancement du poste Passage en Commission d'Action Sociale de la Caf
Janvier 2024 à Août 2024	Prise de poste du préfigurateur Réalisation de l'étude Co-construction du projet social à partir du diagnostic
Septembre 2024	Présentation du projet de centre social lors de la campagne Animation de la vie sociale, pilotée par la Caf
Novembre 2024	Demande d'agrément initial de l'équipement pour un an à partir de janvier 2025 Passage en Commission d'Action Sociale de la Caf
Décembre 2024	Notification suite à la demande d'agrément
Janvier 2025	En cas d'obtention de l'agrément, début des activités de la structure en tant que Centre Social pour une durée d'un an

En conséquence, je vous demande :

1° d'approuver la préfiguration du projet de Centre social du Chaudron ;

2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes y afférents et à solliciter la subvention liée à la préfiguration ;

3° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à engager les dépenses liées aux ressources humaines (chapitres 11 et 12) ;

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Délibération n° 23/5-028

OBJET **Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Réunion**
Politique en faveur des familles dionysiennes
Centre social du Chaudron dans le cadre du projet de Rénovation urbaine du Chaudron (RUCH)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/5-028 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la préfiguration du projet de Centre social du Chaudron ;

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents et à solliciter la subvention liée à la préfiguration ;

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à engager les dépenses liées aux ressources humaines (chapitres 11 et 12).